Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 12580
12 avril 2011

La centrale nucléaire de Metsamor, un danger mortel pour le présent et l'avenir de l'Europe

Proposition de résolution
déposée par M. Rafael HUSEYNOV et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

A plusieurs reprises, l'Assemblée parlementaire a soulevé la question de la mise à l'arrêt immédiate de la centrale nucléaire de Metsamor, située dans une zone d'activité sismique et qualifiée de « Tchernobyl arménien » par des médias et des experts internationaux.

La grande dangerosité de cette centrale est liée à l'activité sismique du site, mais aussi à ses réacteurs nucléaires de type VVER, des réacteurs soviétiques de première génération.

La centrale a été mise à l'arrêt à la suite du tremblement de terre de 1988 dans la région de Spitak. Mais l'exploitation a repris en 1995, en dépit de nombreuses protestations internationales. Le deuxième réacteur a également été relancé.

L'Arménie a rejeté la proposition de l'Union européenne, qui demandait que la centrale de Metsamor soit fermée en 2011 au plus tard et proposait de contribuer à hauteur de 100 millions d'euros pour répondre aux besoins énergétiques du pays.

Selon les sismologues, un nombre important de séismes mineurs, d'intensité croissante, se sont produits au cours des dix dernières années. Or une catastrophe nucléaire à Metsamor entraînerait inévitablement des destructions non seulement en Arménie mais aussi dans tous les pays du Caucase du Sud, du Moyen-Orient et du Proche-Orient. Au-delà de la région elle-même, une grande partie de l'Europe serait ainsi sinistrée.

En application du principe de maintien de la sécurité actuelle et future de la région et de l'Europe, et considérant que la centrale nucléaire de Metsamor, tant par son site que par ses normes techniques, ne répond pas aux exigences de sécurité contemporaines, l'Assemblée juge opportun :

– de désigner un rapporteur spécial, chargé d'effectuer des investigations urgentes et détaillées sur la question ;

– d'établir une mission d'enquête composée de parlementaires dûment spécialisés ;

– d'organiser dans les meilleurs délais un colloque avec la participation d'experts de renom de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, et de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme.

Signé (voir au verso)

Signé[1]*:*

HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
FALZON Joseph, Malte, PPE/DC
FOŘT Stanislav, République slovaque, ADLE
GERMIČ Ljubo, Slovénie, ADLE
GIRZYŃSKI Zbigniew, Pologne, GDE
GUŢU Ana, République de Moldova, ADLE
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
HARANGOZÓ Gábor, Hongrie, SOC
HUSS Jean, Luxembourg, SOC
IVANJI Željko, Serbie, PPE/DC
LOUTFI Younal, Bulgarie, ADLE
LUNDGREN Kerstin, Suède, ADLE
MARIN Christine, France, PPE/DC
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
MELONI Assunta, Saint-Marin, ADLE
PAPADIMOULIS Dimitrios, Grèce, GUE
PASHAYEVA Ganira, Azerbaïdjan, GDE
POLLESTAD Geir, Norvège, ADLE
RIGONI Andrea, Italie, ADLE
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, GDE
TORRES PUIG Joan, Andorre, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste